



• GAB IdF •

Agriculteurs BIO d'Île-de-France



OBSERVATOIRE REGIONAL
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
EN ÎLE-DE-FRANCE

Edition 2023 – Chiffres clés au 31/12/2022

Sommaire

1. Méthodologie
2. L'eau et ses enjeux en Île-de-France
3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France



Méthodologie

Qu'est-ce que l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France ?

- Animé par le GAB Île-de-France, l'ORAB produit un état des lieux le plus complet possible de la production biologique et des circuits de distribution des producteurs et des productrices de la région. Les premiers chiffres clés sont publiés au premier trimestre, les chiffres complets affinés sont produits à la mi-année.
- Ils sont le fruit d'un traitement minutieux des chiffres globaux fournis par l'Agence Bio, sur les attestations de production des exploitations établies par les organismes certificateurs, des informations récoltées par les agents du GAB IdF dans le cadre de leurs missions d'animation et de conseils auprès des producteurs, des données du dernier recensement Agreste (2020). Les données concernant l'eau (Aires d'Alimentation de Captages, captages prioritaires, etc.) sont fournies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

L'eau et ses enjeux en Île-de-France

A. L'agriculture et l'eau en Île-de-France	5
B. La prévention comme solution à la pollution agricole	6
C. L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau	7
D. L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)	8



L'agriculture et l'eau en Île-de-France

Une situation d'urgence

La France est tenue par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE), de **restituer un bon niveau de qualité des eaux** sur son territoire. Pour le bassin Seine-Normandie, dont fait partie l'Île-de-France, cela nécessite de réduire les rejets de polluants classiques dont une majorité est d'origine agricole (*SDAGE Seine-Normandie, page 74*). En effet, l'état des lieux du bassin montre que **64% des masses d'eau superficielles** (cours d'eau) et **85% des masses d'eau souterraines** se situent dans un état chimique médiocre.

Les différents types d'espaces sur la région Ile-de-France se répartissent ainsi : 50% d'espaces agricoles, 26 % d'espaces boisés, 22,5 % d'espaces urbains et 1,5% de surfaces en eau. Cela démontre bien l'impact potentiel de l'activité agricole dans la réduction des pollutions.

En avril 2018, un plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques a été publié. Un autre en juin 2018, spécifiquement pour la sortie du glyphosate. Ces documents s'inscrivent en complément du plan Ecophyto II de 2016. (*L'eau et les milieux aquatiques en Île-de-France, janvier 2020, DRIEE*).

Carte de répartition en Île-de-France des parcelles agricoles, des aires d'alimentation de captage et des points de captage

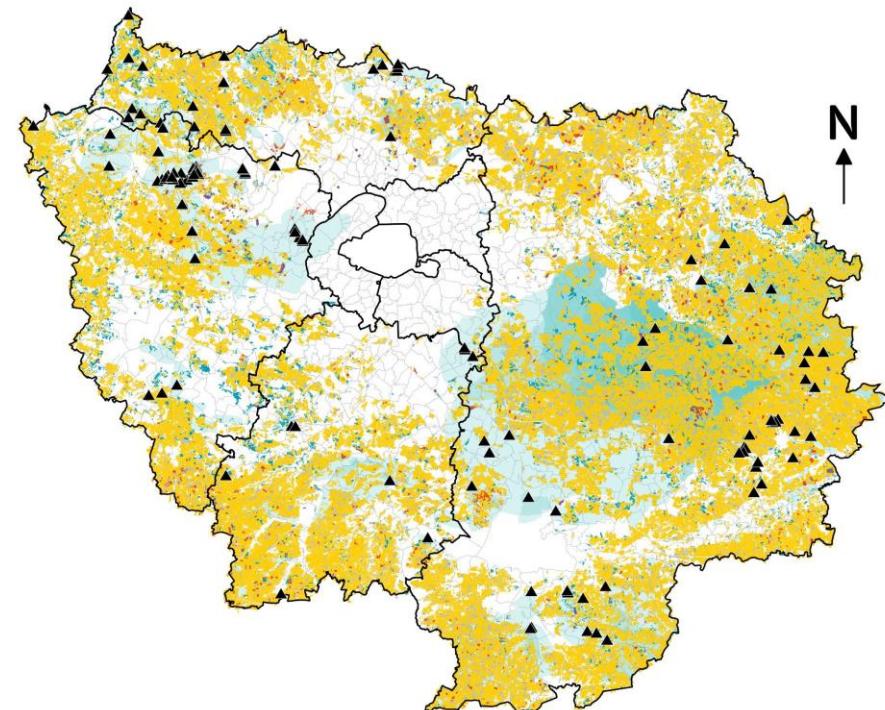
Catégorie des parcelles agricoles selon leur cultures temporaires

- Grandes cultures
 - Autres cultures
 - Légumes et fleurs
 - Prairies et surfaces fourragères
 - Arboriculture et petites cultures
- ▲ Captages prioritaires
- Aires d'Alimentation de Captages

0 25 50 km

Source : RPG 2020, AESN juin 2021

Réalisation : GAB IdF, août 2022



Mieux comprendre

Qu'est-ce qu'une Aire d'Alimentation de Captage ?

« C'est l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage ou, autrement dit, l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement ». (Source: LEMA, n°2006-1772, article 21)



La prévention comme solution à la pollution agricole

Actions mises en œuvre pour améliorer les pratiques agricoles et limiter les risques de pollutions diffuses :

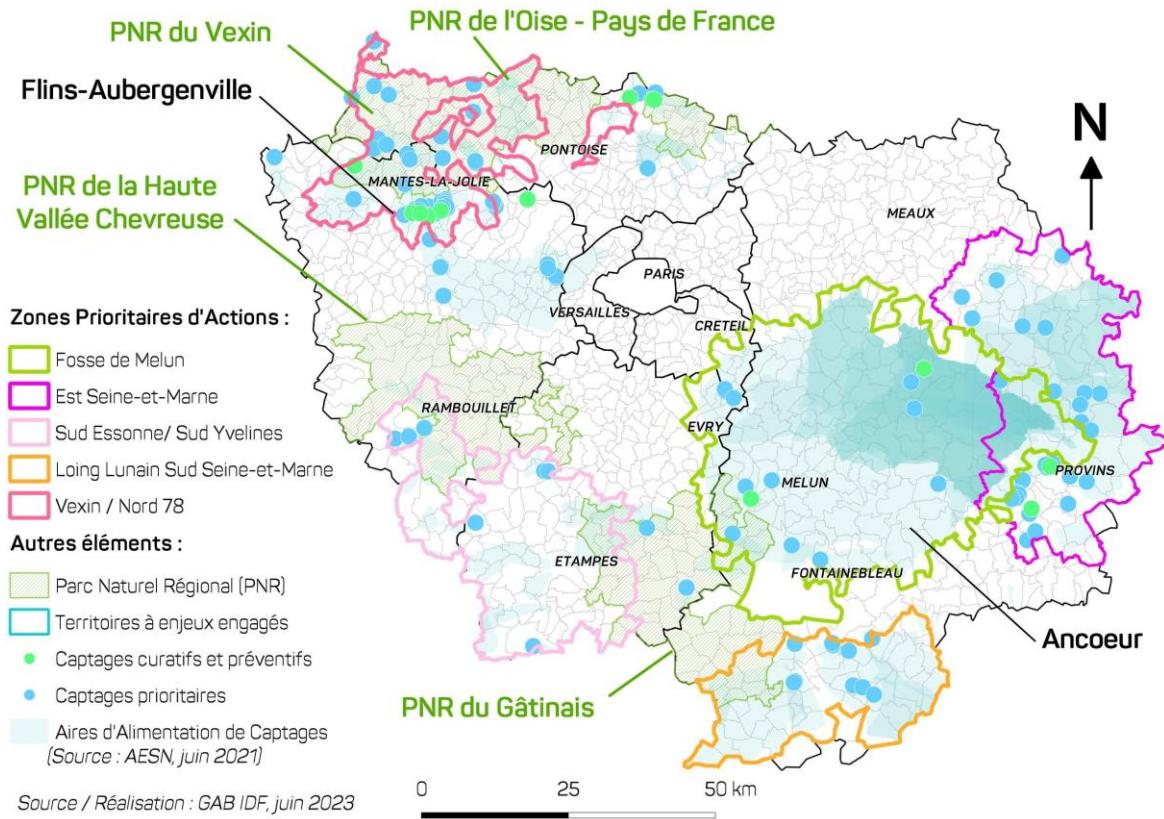
Depuis 2008 : une convention lie le GAB et l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur des territoires ciblés pour des actions prioritaires.

Depuis 2012 : dans le cadre d'une convention avec Suez Eau France, le GAB agit de manière renforcée sur l'aire d'alimentation des captages de Flins-Aubergenville (78), zone qui devrait prochainement être étendue aux aires de captages gérées par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Depuis 2019, une animation territoriale est mise en place sur des Zones d'Actions Prioritaires (ZPA) en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'eau potable et les collectivités (cf. page 12 à 21).

Les acteurs de terrain dont le GAB Île-de-France, en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages eau potable, sensibilisent et accompagnent les agriculteurs conventionnels vers une agriculture biologique plus respectueuse de la ressource. Des aides financières de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités et de l'Agence de l'Eau viennent soutenir les efforts de conversion et de maintien.

Carte des territoires à enjeu eau où sont menées des actions d'animation du GAB



Source / Réalisation : GAB IDF, juin 2023



L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau

Mieux comprendre

L'agriculture biologique, parce qu'elle n'utilise ni pesticides ni engrains chimiques de synthèse, est une solution efficace, crédible et économique pour préserver la qualité de l'eau. L'eau qui alimente les nappes a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mg/L en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mg/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. (Source : CNRS).

- 45%

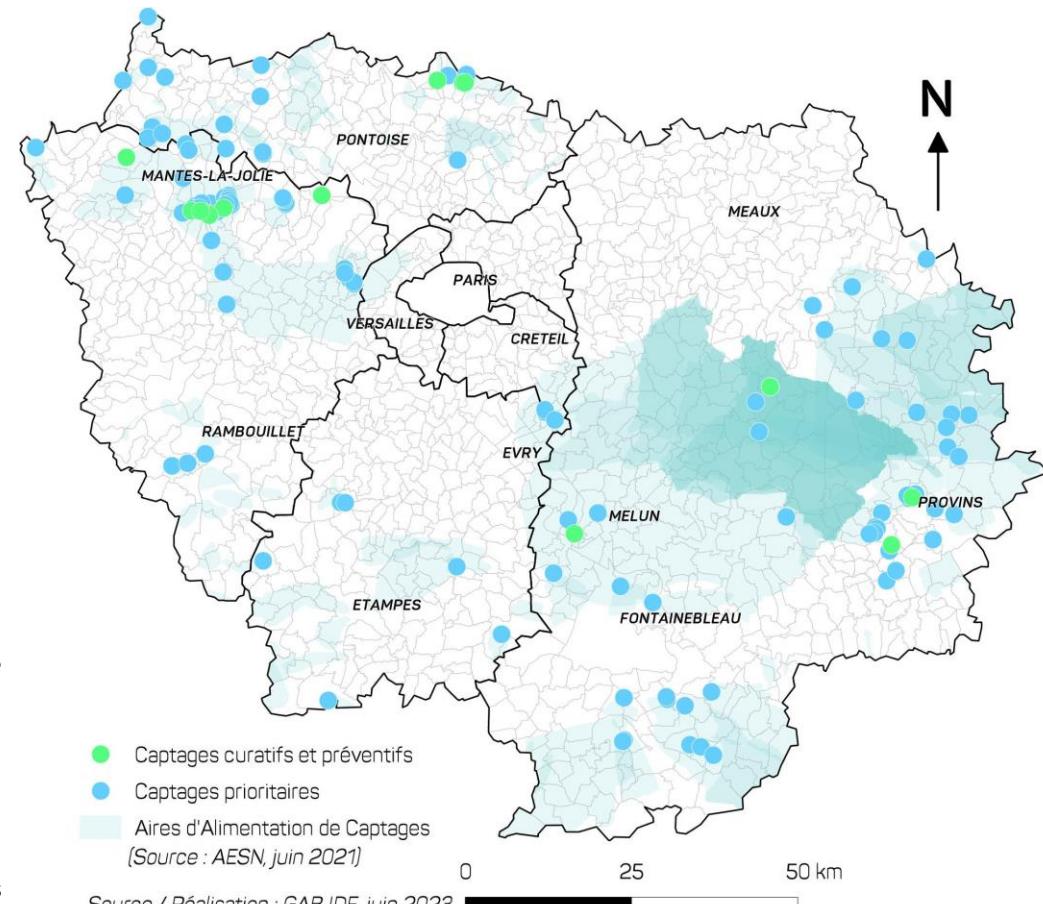
C'est la diminution de la concentration en nitrates qui serait enregistrée en aval d'un bassin versant si toutes les surfaces étaient converties à l'agriculture biologique. (d'après une simulation faite en Seine-et-Marne par le CNRS/PIREN-Seine - 2014)

Le classement des captages et des AAC

La délimitation des AAC se fait par des études hydrogéologiques. Les AAC dites « prioritaires » sont ciblées grâce aux captages prioritaires au titre du Grenelle ou de la Conférence environnementale. Les AAC dites « sensibles », le sont par les captages identifiés sensibles dans le SDAGE et le 11ème programme d'intervention de l'AESN.

Les délimitations des AAC évoluent constamment. Précisons que notre travail d'analyse tout au long de ce focus s'est fait par rapport aux 622 communes situées sur les AAC déjà délimitées en date juin 2021 (Source : Agence de l'Eau Seine Normandie).

Carte des Aires d'Alimentation de Captages et des captages sur la région Île-de-France



Source / Réalisation : GAB IDF, juin 2023



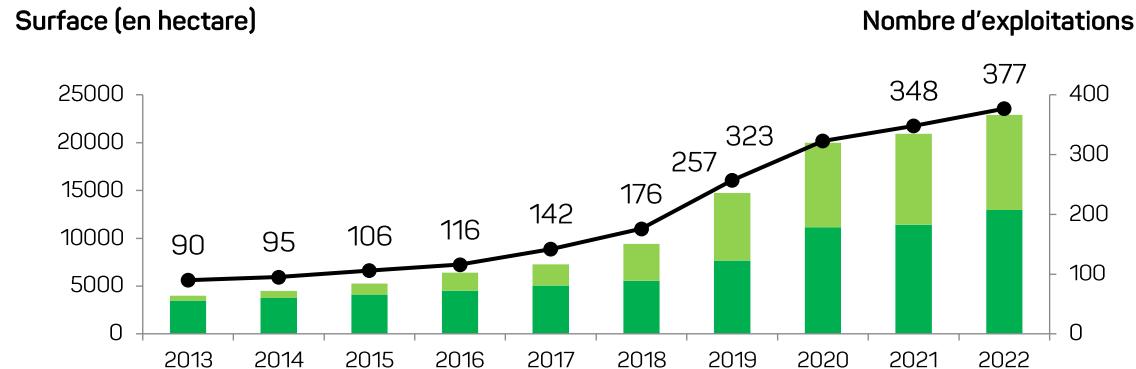
L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

A retenir

4 fois plus d'exploitations en AB situées sur les AAC d'Île-de-France en 10 ans (90 à 377). Cette augmentation considérable s'explique par le développement de l'AB sur les AAC ainsi que par la mise à jour et l'élargissement des AAC en avril 2019.

■ Surface en conversion sur les AAC
■ Surface bio sur les AAC
— Nombre d'exploitations engagées en AB sur les AAC

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces sur les AAC (Source : GAB IdF)



	Nombre d'exploitations sur les AAC	Part* des exploitations engagées en AB situées sur des AAC	Surface bio sur les AAC	Part* des surfaces en bio situées sur des AAC	Surface en conversion sur les AAC	Part* des surfaces en conversion situées sur des AAC	Total des Surfaces en AB sur les AAC	Part* des surfaces en AB situées sur des AAC
2013	90	45,9%	3508	47,8%	485	32,8%	3993	45,3%
2014	95	47,5%	3756	47,4%	738	48,3%	4494	47,5%
2015	106	48,0%	4144	49,4%	1140	42,4%	5284	47,7%
2016	116	46,8%	4529	47,6%	1866	50,5%	6395	48,4%
2017	142	48,3%	5075	50,7%	2201	42,6%	7276	48,0%
2018	176	48,5%	5552	51,6%	3867	42,0%	9419	47,2%
2019	257	57,5%	7685	63,2%	7044	59,8%	14729	61,5%
2020	323	57,2%	11145	64,9%	8846	55,5%	19991	60,4%
2021	348	56,4%	11420	64,2%	9508	54,1%	20928	59,2%
2022	377	57%	12951	62,6%	9952	56,5%	22903	59,8%

* calculée par rapport au nombre total d'exploitations bio et aux surfaces bio et en conversion.

Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France

1. La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)	10-11
2. Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA	12
3. Fosse de Melun - Val de l'Yerres	13-14
4. Etampois Sud-Essonne	15-16
5. Est Seine-et-Marne	17-18
6. Loing Lunain Sud Seine-et-Marne	19-20
7. Vexin	21-22

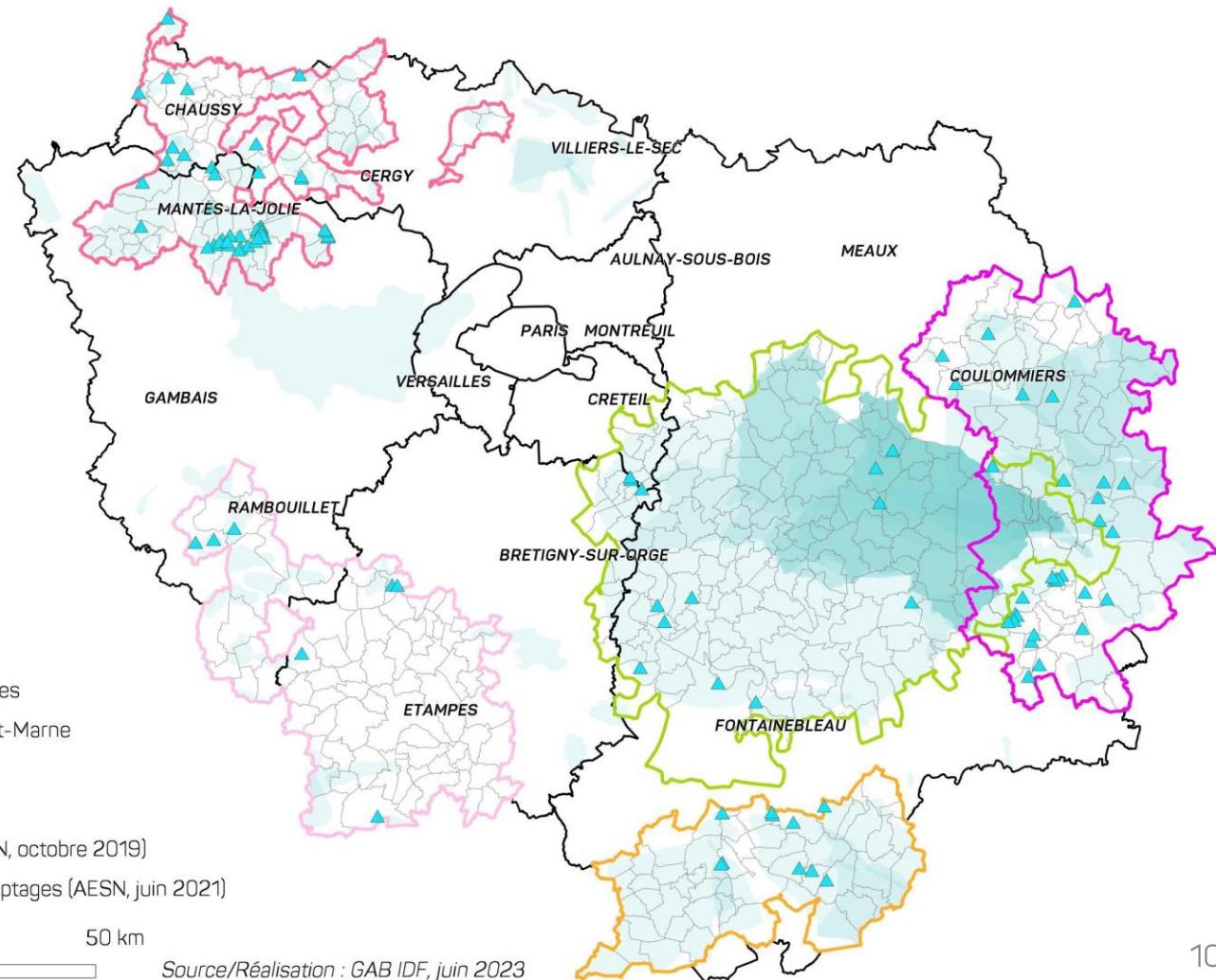


La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

5 zones

501 communes

106 captages
prioritaires sur ZPA



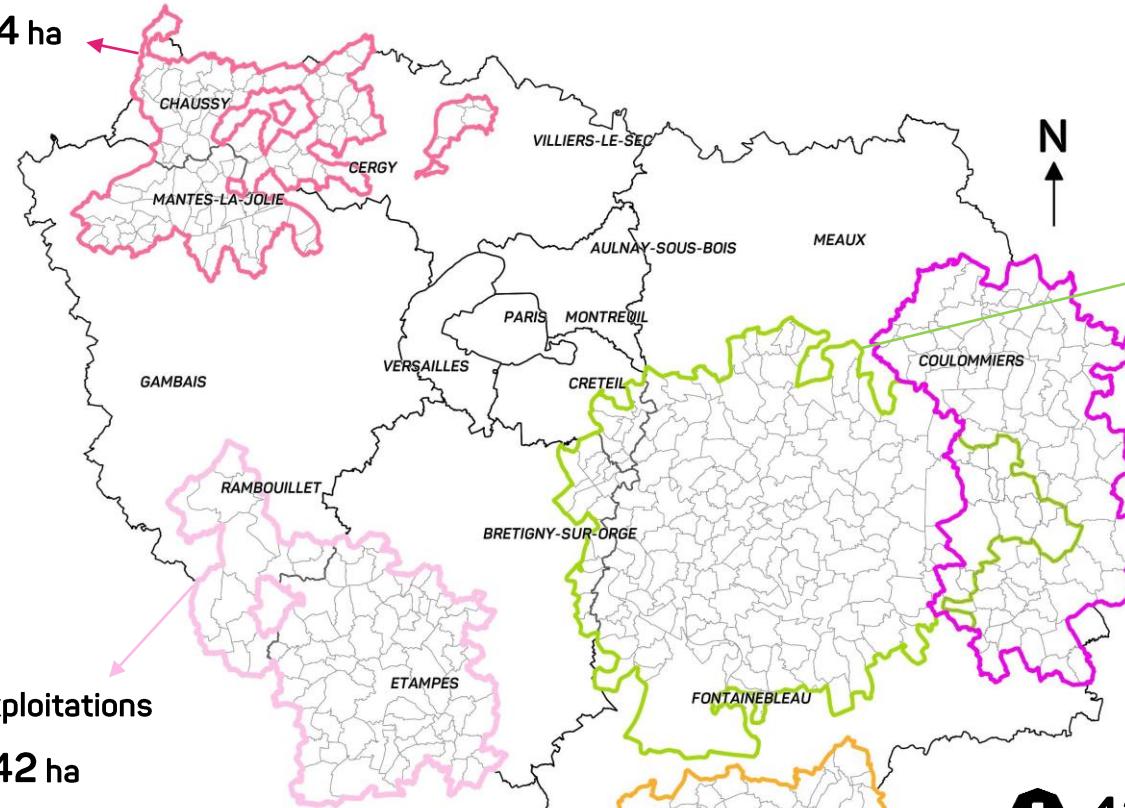
Source/Réalisation : GAB IDF, juin 2023



La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

 23 exploitations

 1194 ha



 324 exploitations

 22 546 ha

 101 exploitations

 5 505 ha

 67 exploitations

 5 086 ha

 90 exploitations

 7 342 ha

0 25 50 km

Source / Réalisation : GAB IdF, décembre 2022

 43 exploitations

 3 419 ha

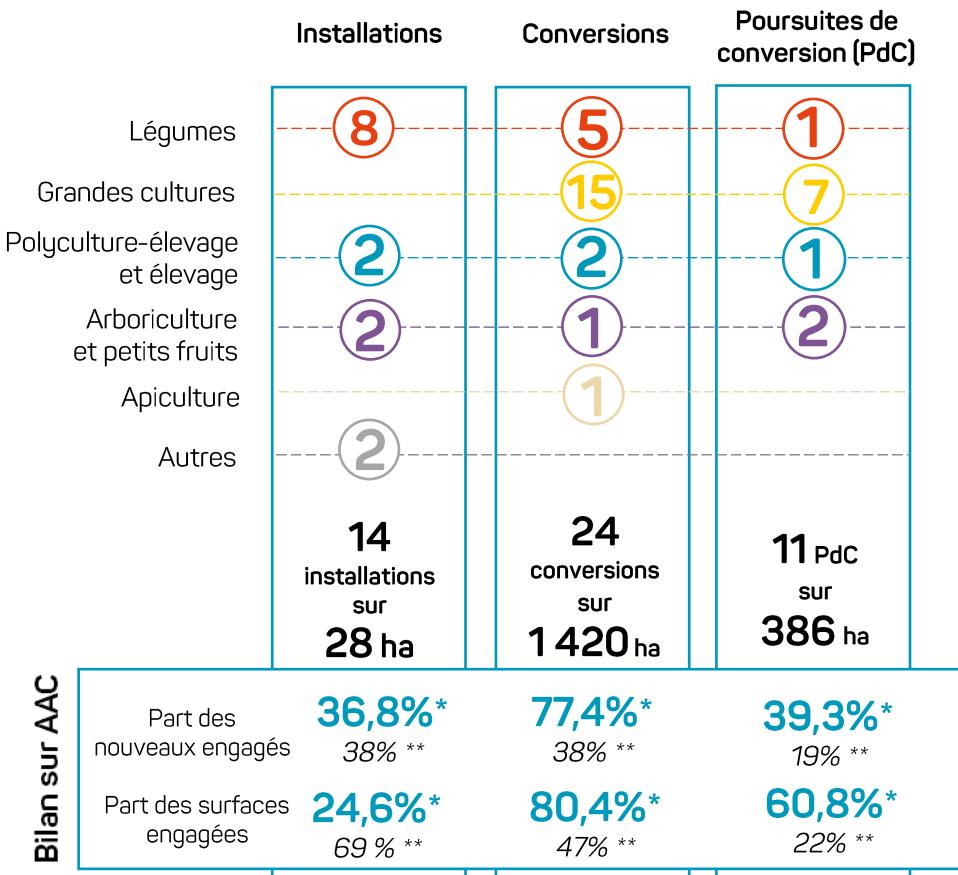
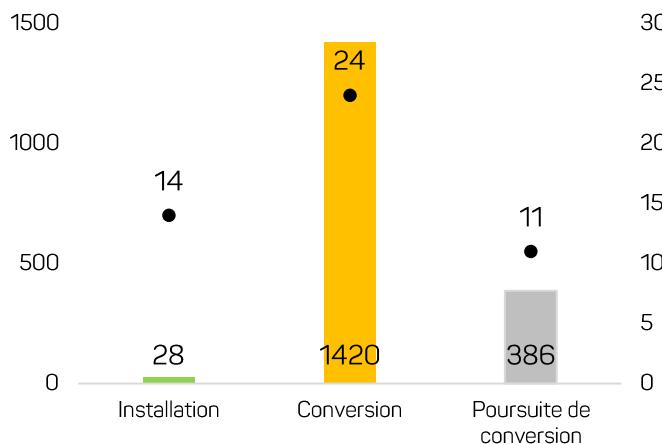


Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA

Mieux comprendre

On dresse, pour la 3^{ème} année consécutive, le portrait des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur les Zones Prioritaires d'Actions. La proportion des nouveaux engagés sur ZPA est en augmentation par rapport au total pour les installations et conversions autant en nombre qu'en surfaces. On observe une légère diminution pour les poursuites de conversion.

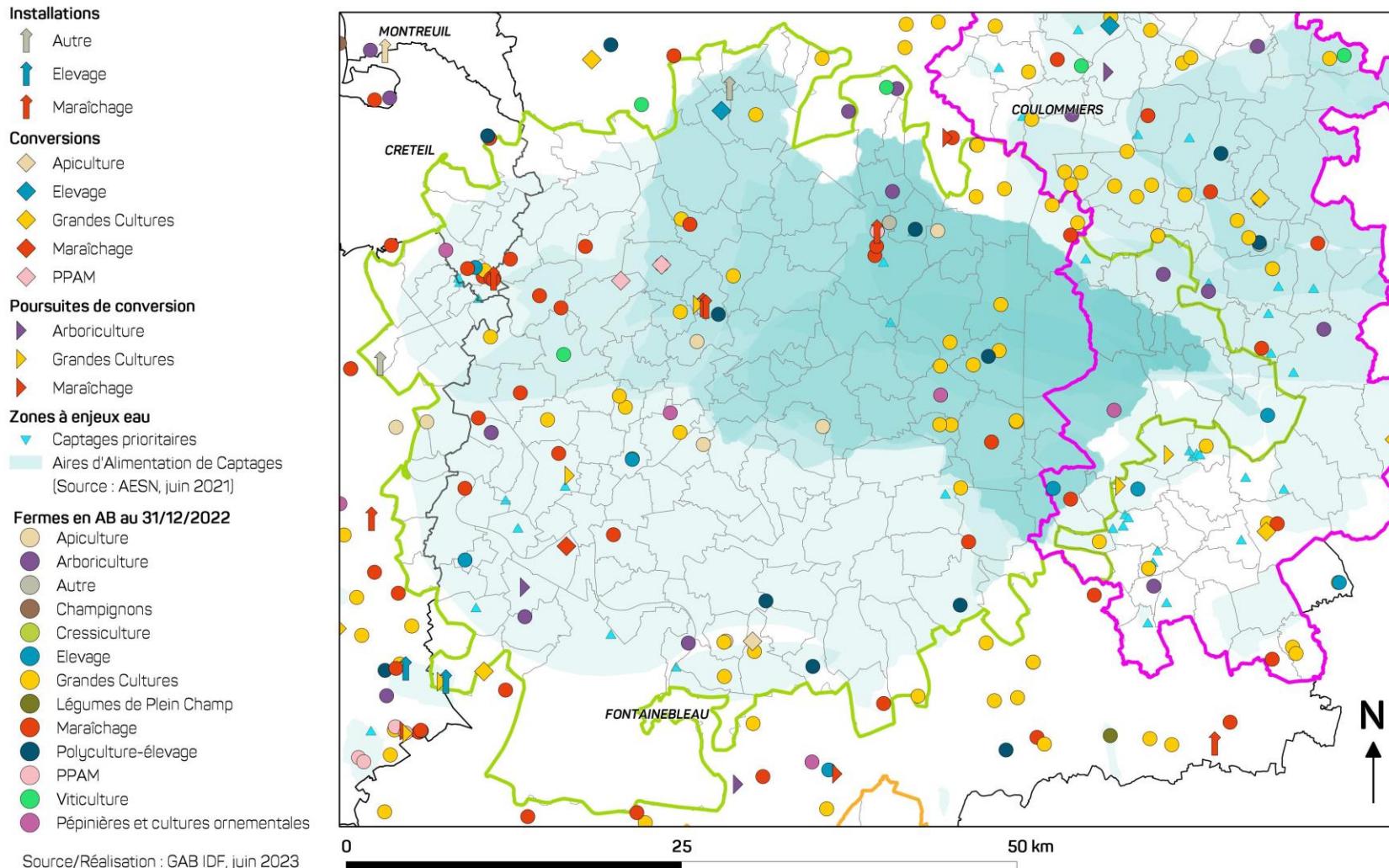
Nouveaux engagés et leurs surfaces sur les Zones Prioritaires d'Action (Source : GAB IdF)



Ces parts (*2022 et **2021) sont calculées sur la totalité des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur et hors des ZPA pour rendre compte de la part comprise sur ces territoires d'action.



Fosse de Melun - Val de l'Yerres

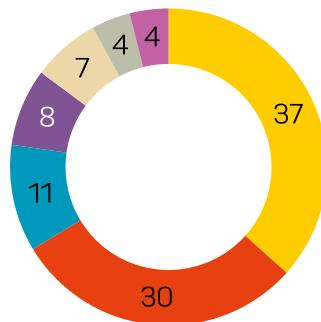




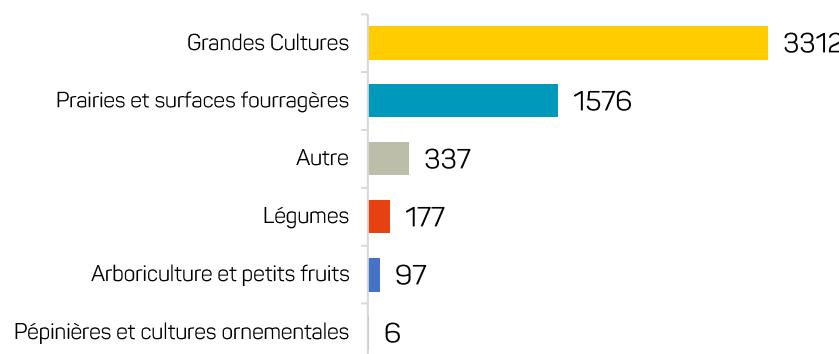
Fosse de Melun - Val de l'Yerres

Exploitations engagées en bio sur la ZPA de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Apiculture
- Autre
- Pépinières et cultures ornementales



Surfaces (ha) engagées en bio sur la ZPA de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (101) et 2^{ème} en surfaces engagées en AB (5 505 ha).

La Fosse de Melun - Val de l'Yerres comprend...

31,2 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **101 exploitations**.

24,4 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **5 505 ha** (dont 35,1 % en conversion).

5,7 % de la SAU engagée en AB, soit 5 505 ha engagés en AB sur les 96 837 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de la Fosse de Melun – Val de l'Yerres a accueilli en 2022 :

- 7 installations
- 5 conversions
- 4 poursuites de conversion

Un travail est mené sur la Fosse de Melun en partenariat avec Veolia, Suez et le SEDIF.



Etampois Sud-Essonne

Installations

- Apiculture
- Maraîchage
- Viticulture
- Cressiculture

Conversions

- Apiculture
- Grandes Cultures
- Maraîchage

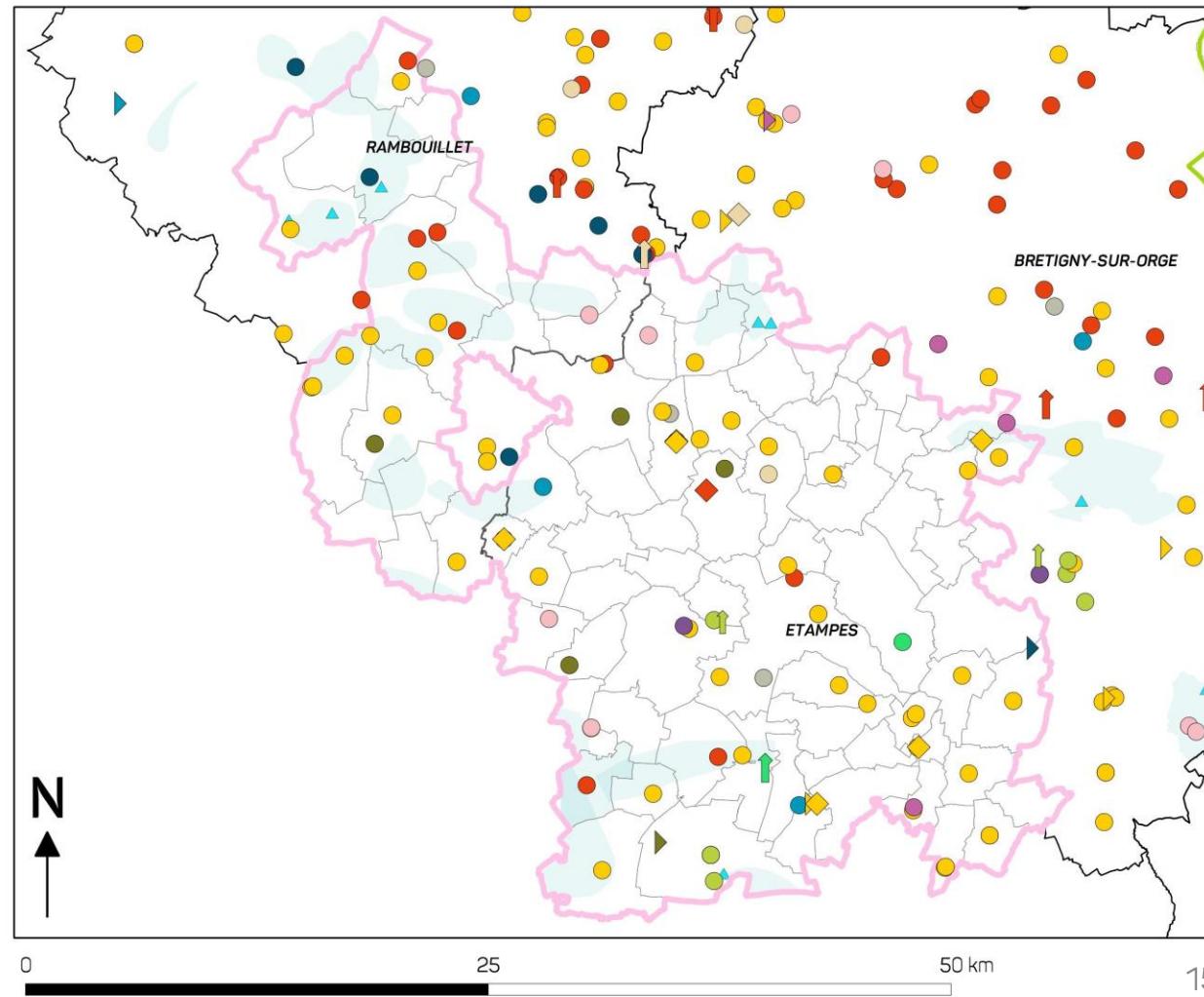
Poursuites de conversion

- Elevage
- Grandes Cultures
- Maraîchage
- Polyculture-élevage
- Légumes de Plein Champ

Fermes aux 31/12/2022

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- Pépinières et cultures ornementales
- Viticulture
- Captages prioritaires
- Aires d'Alimentation de Captages

(Source : AESN, juin 2021)

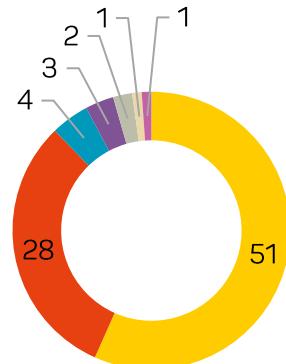




Etampois Sud-Essonne

Exploitations engagées en bio sur la ZPA de l'Etampois Sud-Essonne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Autre
- Apiculture
- Pépinières et cultures ornementales



Surfaces (ha) engagées en bio sur la ZPA de l'Etampois Sud-Essonne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)

Grandes Cultures	4563
Prairies et surfaces fourragères	1868
Autre	551
Légumes	355
Arboriculture et petits fruits	5
Pépinières et cultures ornementales	0,3
Escargots	0,1

1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (7 342 ha) et 2^{ème} en nombre d'exploitations (90).

L'Etampois Sud-Essonne comprend...

27,8 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **90 exploitations**.

32,6 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **7 342 ha** (dont 43 % en conversion).

11,5 % de la SAU engagée en AB, soit 7 342 ha engagés en AB sur les 64 097 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de l'Etampois Sud-Essonne a accueilli en 2022 :

- 2 installations
- 7 conversions
- 3 poursuites de conversion

Un travail est mené en partenariat avec le SIARJA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Juine et de ses Affluents), la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



Est Seine-et-Marne

Fermes aux 31/12/2022

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-élevage
- Pépinières et cultures ornementales
- Viticulture

Source/Réalisation : GAB IDF, juin 2023

Installations

- Maraîchage

Conversions

- Elevage

- Grandes Cultures

Poursuites de conversion

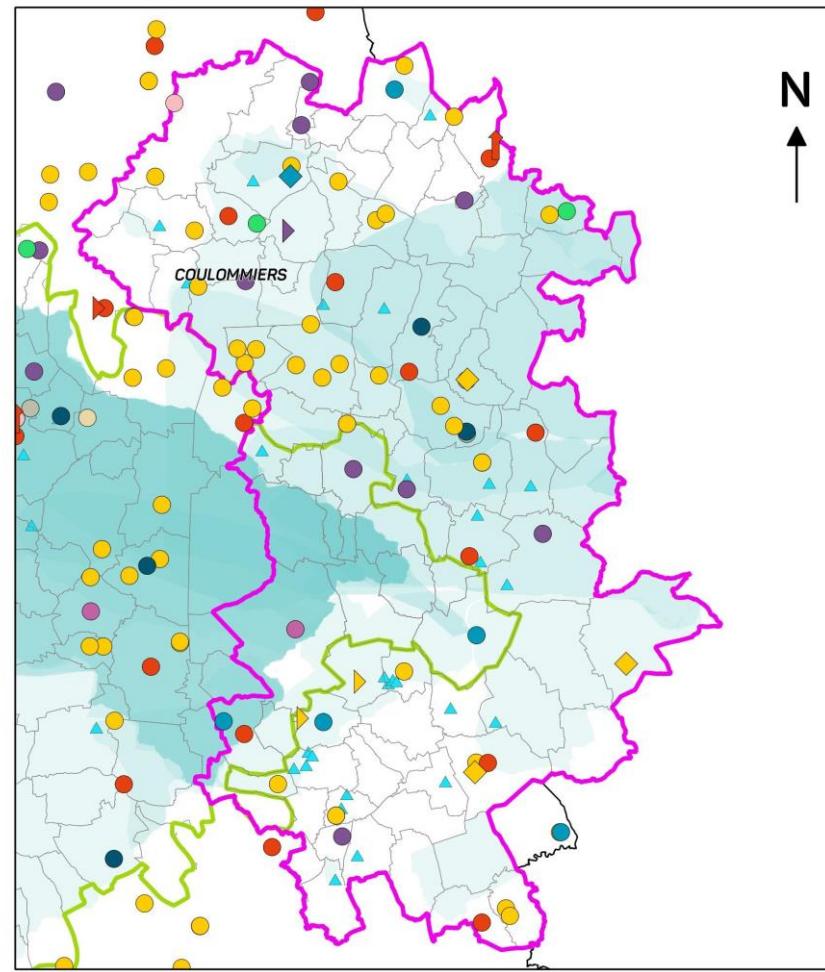
- Arboriculture

- Grandes Cultures

Zones à enjeux eau

- Captages prioritaires

Aires d'Alimentation de Captage:
(Source : AESN, juin 2021)

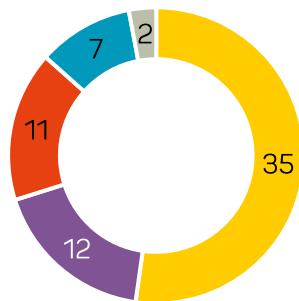




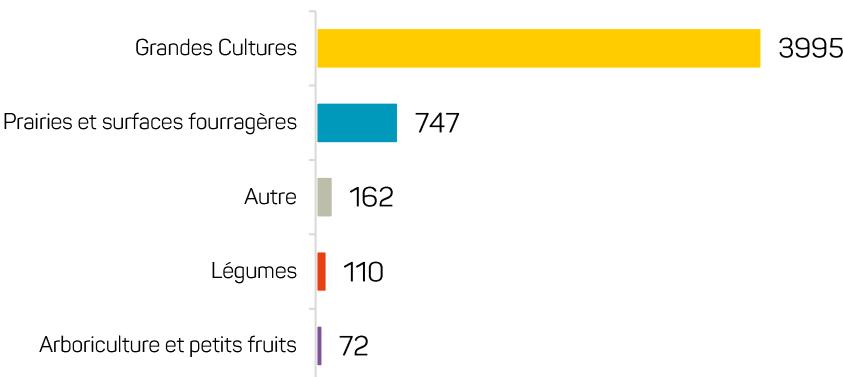
Est Seine-et-Marne

Exploitations engagées en bio sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)

- Grandes Cultures
- Arboriculture et petits fruits
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Autre



Surfaces (ha) engagées en bio sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)



3ème Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (5 086 ha) et en nombre d'exploitations (67).

L'Est Seine-et-Marne comprend...

20,7 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **67 exploitations**.

22,6 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **5 086 ha** (dont 58% en conversion).

5,5 % de la SAU engagée en AB, soit 5 086 ha engagés en AB sur les 92 283 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

En 2022, La Zone Prioritaire d'Actions de l'Est Seine-et-Marne a accueilli en 2022 :

- 1 installation
- 4 conversions
- 3 poursuites de conversion

Des liens réguliers ont été établis avec le Syndicat des Eaux de l'Est 77 (S2E77).



Loing Lunain Sud Seine-et-Marne

Installations

- ↑ Champignons
- ↑ Elevage
- ↑ Maraîchage

Conversions

- ◊ Grandes Cultures

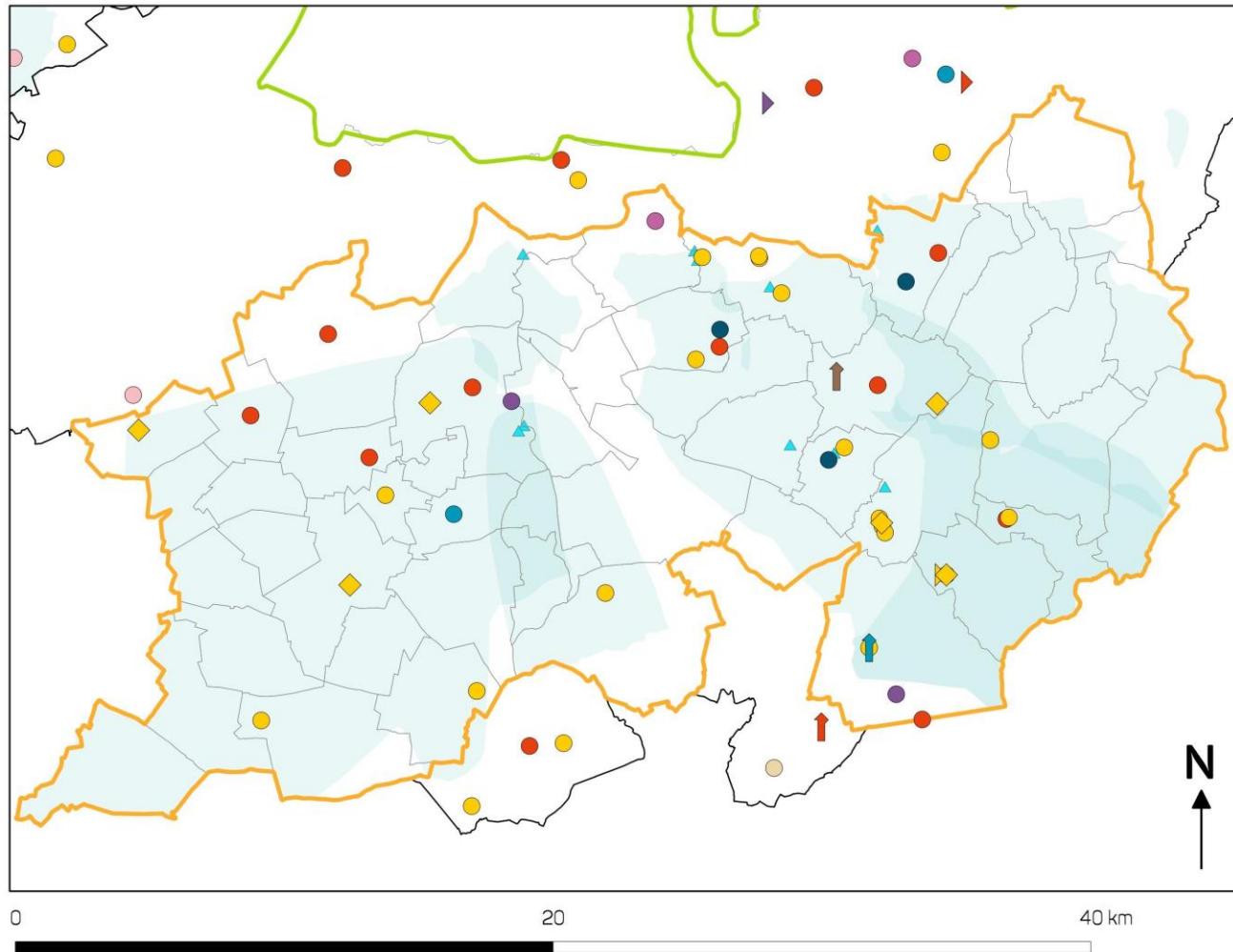
Poursuites de conversion

- ▼ Arboriculture
- ▼ Grandes Cultures
- ▼ Maraîchage

Fermes au 31/12/2022

- Apiculture
- Arboriculture
- Autre
- Champignons
- Cressiculture
- Elevage
- Grandes Cultures
- Légumes de Plein Champ
- Maraîchage
- Pépinières et cultures ornementales
- Polyculture-elevage
- Pépinières et cultures ornementales
- Viticulture
- ▼ Captages prioritaires
- Aires d'Alimentation de Captages

(Source : AESN, juin 2021)

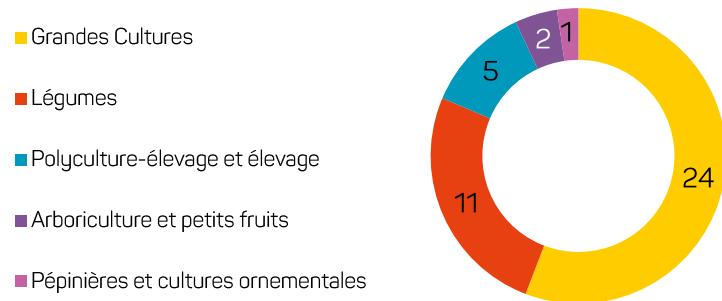


Source/Réalisation : GAB IDF, juin 2023

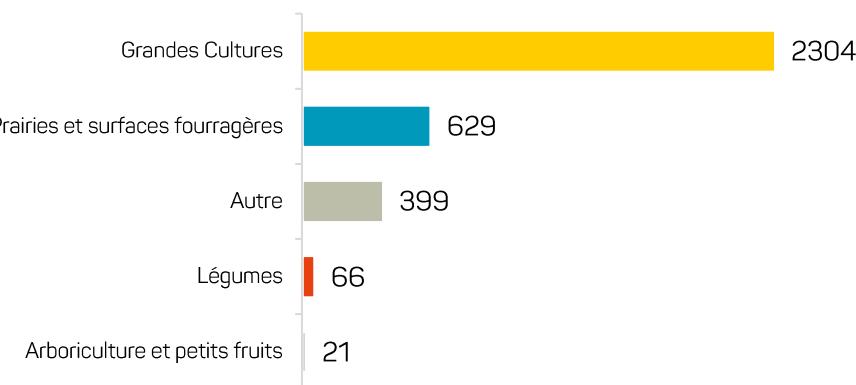


Loing Lunain Sud Seine-et-Marne

Exploitations engagées en bio sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)



Surfaces (ha) engagées en bio sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)



4^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (43) et en surfaces engagées en AB (3 419 ha).

Le Loing Lunain Sud Seine-et-Marne comprend...

13,3 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **43 exploitations**.

15,2 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **3 419 ha** (dont 63,5% en conversion).

8 % de la SAU engagée en AB, soit 3 419 ha engagés en AB sur les 42 830 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Loing Lunain Sud Seine-et-Marne a accueilli en 2022 :

- 2 installations
- 6 conversions
- 1 poursuite de conversion

Un travail est mené en lien avec la structure animatrice du territoire (Terre de liens).



Vexin

Installations

- ↑ Arboriculture
- ↗ Maraîchage

Conversions

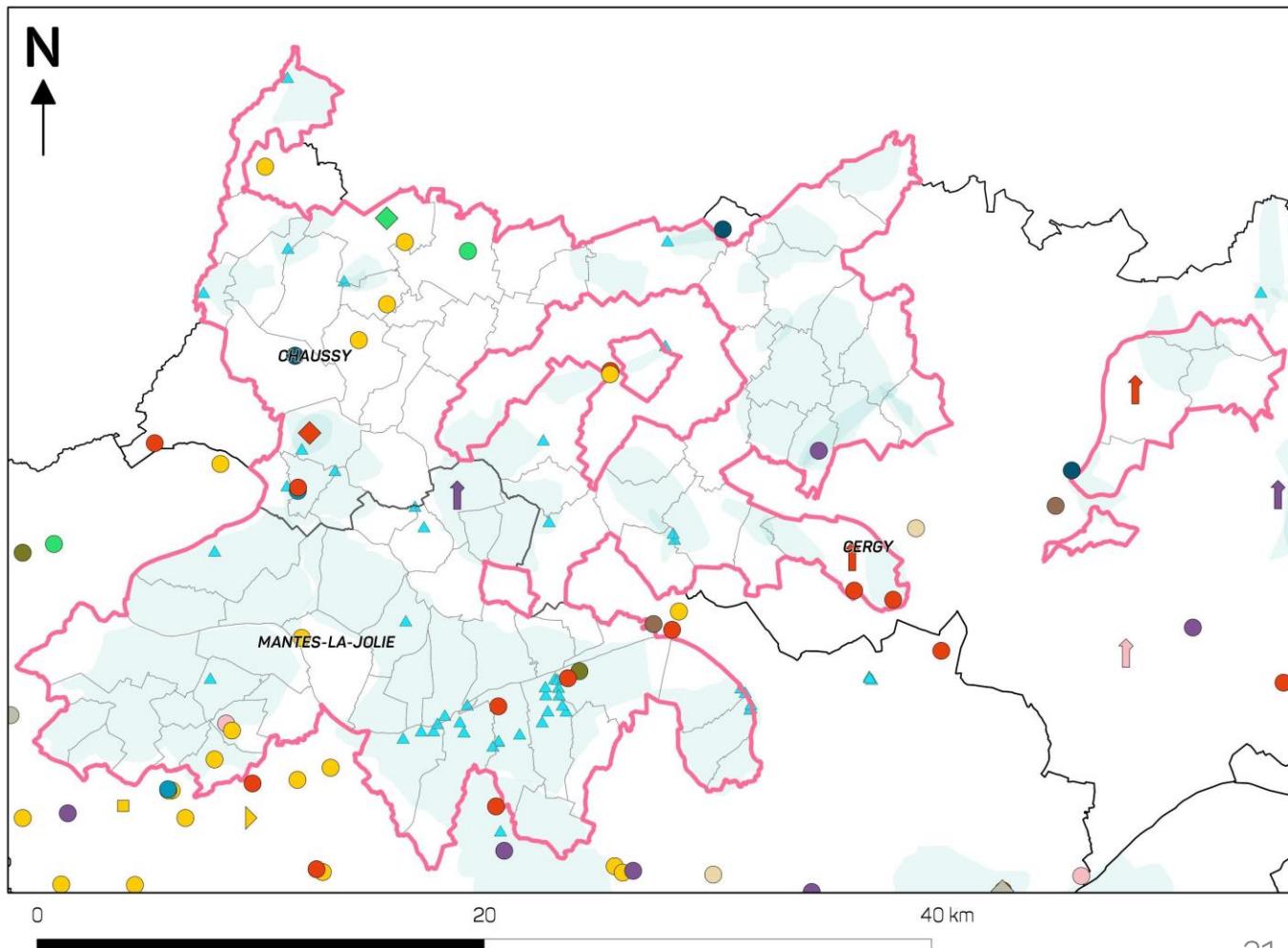
- ◆ Maraîchage
- ◆ Viticulture

Poursuites de conversion

- Grandes Cultures

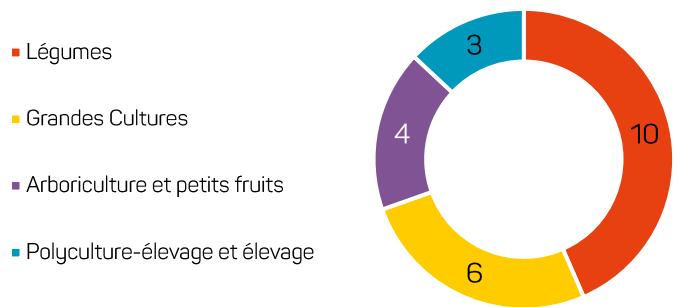
Fermes au 31/12/2022

- Apiculture
 - Arboriculture
 - Autre
 - Champignons
 - Cressiculture
 - Elevage
 - Grandes Cultures
 - Légumes de Plein Champ
 - Maraîchage
 - Pépinières et cultures ornementales
 - Polyculture-elevage
 - Pépinières et cultures ornementales
 - Viticulture
 - ▼ Captages prioritaires
- Aires d'Alimentation de Captages
(Source : AESN, juin 2021)

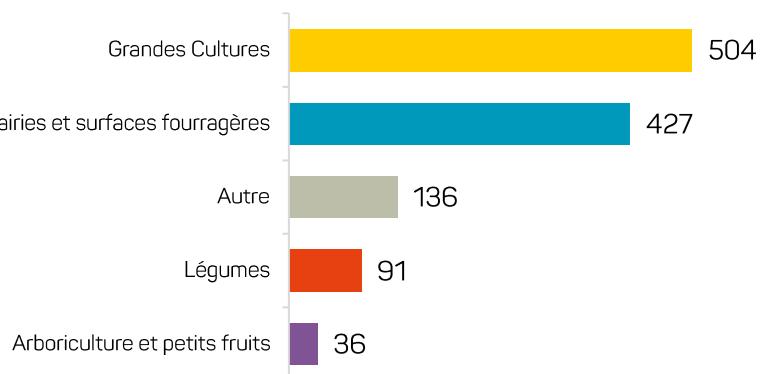




Exploitations engagées en bio sur la ZPA du Vexin, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)



Surfaces (ha) engagées en bio sur la ZPA du Vexin, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF)



5ème Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (23) et en surfaces engagées en AB (1 194 ha).

La Vexin comprend...

7,1 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **23 exploitations**.

5,3 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **1 194 ha** (dont 27% en conversion).

3,6 % de la SAU engagée en AB, soit 1 194 ha engagés en AB sur les 32 979 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Vexin a accueilli en 2022 les nouveaux agriculteurs bio suivants :

- 2 installations
- 2 conversions

Un travail est mené sur ce territoire en partenariat avec le SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette), le Parc Naturel Régional du Vexin.

Ce focus eau, fait partie intégrante d'un travail plus complet de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Île-de-France.

Une action soutenue par la Région Île-de-France, la DRIAAF, l'AESN et le CD91 en lien avec l'Agence Bio (Observatoire National de l'AB)

Plus d'informations, www.bioiledefrance.fr



Vous êtes une collectivité, un gestionnaire de l'eau, vous souhaitez agir sur la qualité de l'eau de votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions, ou pour discuter de vos projets.

Contact

Bénédicte REBEYROTTE

Responsable du développement des territoires
b.rebeyrotte@bioiledefrance.fr - 06 37 93 83 40

Etudes, conception et mise en page : GAB Île-de-France (Myriam RAFRAF) - **Crédit Photos :** Equipe GAB IdF

Conditions de reproduction : La reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source « GAB IdF, Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France, chiffres 2022 ».

